

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2020**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 janvier 2020, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 janvier 2020, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 03 FEVRIER A 20 HEURES 30
Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Nelly MAILLARD - M.José MARQUES DE MENDONCA à M.Sylvère FOURNIVAL - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M.Daniel DESROUSSEAUX à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.Patrick THERET à M.Patrice PAGEOT - Mme Marie-Pierre GAILLOT à Mme Stéphanie BARNIER./.

Absente : Mme Stéphanie GONCALVES./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Karine FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN – Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs)) le compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2019.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

• **DECISION N°AG/2019/045 :** Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du Centre de Loisirs « Le Cèdre bleu » et la construction du service jeunesse, passé en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

Soumissionnaire : Groupement conjoint SARL Sandrine HURTAUX (mandataire), Architecte, Ingénierie Choiséenne Bet et CAPET Ingénierie. Taux de rémunération (t) : 7 % - Tranche ferme : Forfait de rémunération : 66.750,81 euros H.T. - Tranche optionnelle : Forfait de rémunération : 73.249,26 euros H.T.

• **DECISION N°AG/2019/046 :** Bail de location d'un appartement à usage d'habitation de type F2, propriété de la Commune, situé Immeuble Communal - 4 rue Georges Clemenceau - 3ème étage porte droite, à Brou sur Chantereine, à Monsieur William CALIAMA. Durée du bail : 6 ans à compter du 06 décembre 2019, Loyer mensuel + charges locatives.

• **DECISION N°AG/2019/047 :** Attribution de l'appel offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance pour la Commune de Brou sur Chantereine - Lot N°1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes, Lot N°2 : assurance des responsabilités et des risques annexes, Lot N°3 : assurance des véhicules à moteurs et risques annexes, Lot N°4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus et Lot N°5 : assurance des prestations statutaires, passé en procédure formalisée, conformément aux articles R. 2113-1, R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

Lot N°1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes : PILLIOT ASSURANCES - Formule de base : 4.952,32 euros H.T. - **Lot N°2 :** assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL ASSURANCES - Formule de base : 2.790,19 euros H.T. Prestation supplémentaire : protection juridique : 2.128,00 euros H.T.

Lot N°3 : assurance des véhicules à moteurs et risques annexes. : GROUPAMA - Formule de base : 2.890,72 euros H.T. Prestation supplémentaire : 160,16 euros H.T. - **Lot N°4 :** assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : PILLIOT ASSURANCES - Prime annuelle : 440,92 euros H.T. soit 500,00 euros T.T.C. - **Lot N°5 :** assurance des prestations statutaires : GRAS SAVOYE - Formule variante imposée N° 1 : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie imputable au service – limité aux frais de soins : Taux 0,50 % - prime annuelle : 7.007,07 euros. - **Durée du marché :** à compter du 1^{er} janvier 2020 à 00h00 jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit.

• **DECISION N°AG/2019/048 :** Avenant N°1 au contrat de nettoyage avec la Société Eficium Workteam Paris pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux. **Coût annuel H.T. :** 2.723,90 euros - **Coût annuel T.T.C. :** 3.268,68 euros. Les autres conditions du contrat demeurent inchangées

• **DECISION N°AG/2019/049** : Convention d'honoraires avec la SCP TOURAUT et associés, Société d'avocats, dans le cadre d'un appel devant la Cour Administrative d'appel de Paris suite au jugement du Tribunal Administratif de Melun en annulation de l'arrêté du Maire N°140/2018 en date du 27 février 2018 concernant Monsieur DIARRA. L'honoraire forfaitaire pour cette procédure est 2.000 € HT, et le cas échéant émoluments en sus.

• **DECISION N°AG/2019/050** : Contrat de représentation avec la Compagnie du Petit Poucet pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les enfants des accueils de loisirs, mercredi 18 décembre 2019. **Montant de la prestation** : 650 euros TTC.

• **DECISION N°AG/2019/051** : Avenant N°1 au Lot n°1 : Tenue du marché d'approvisionnement du marché de service pour la tenue et l'entretien du marché d'approvisionnement de Brou sur Chantereine. Cet avenant a pour objet de corriger la formule de révision et d'indiquer les indices en vigueur au moment de la passation du marché.

• **DECISION N°AG/2019/052** : Avenant N°1 au contrat de concession de fréquence avec la société DESMAREZ S.A. pour la mise à disposition de fréquences pour les émetteurs-récepteurs du Service de Police Municipale de Brou sur Chantereine. Le montant de la redevance : 420,00 euros H.T. Les autres charges et conditions du contrat initial demeurent inchangées.

• **DECISION N°AG/2019/053** : Contrat de prestation avec l'Association des Bulles dans la Marne pour l'organisation d'ateliers de bandes dessinées pour les écoles élémentaires de la Commune et d'une journée de dédicaces, dimanche 29 mars 2020, avec des auteurs-dessinateurs-illustrateurs à Brou sur Chantereine, dans le cadre du Festival « Kidibulle ».

Coûts : La journée de dédicaces : 100 euros TTC par auteur et 200 euros TTC pour le dessinateur caricaturiste présents et un montant forfaitaire de 300 euros TTC correspondant aux frais d'organisation de cette prestation. Les ateliers de bandes dessinées : un montant forfaitaire total de 2.000 euros TTC. La création de l'affiche : 500 euros TTC.

• **DECISION N°AG/2019/054** : Contrat de maintenance informatique avec la Société APICOMM pour le parc informatique de la Commune de Brou sur Chantereine. **Tarif mensuel** : 750 euros H.T.

• **DECISION N°AG/2020/001** : Contrat de cession avec la SARL « En bord d'O » pour la représentation du spectacle « Jeanne et Gabrielle » lors de la soirée théâtre le vendredi 31 janvier 2020 à Brou sur Chantereine. **Prix de la représentation** : 1.300,00 euros H.T. (TVA 5,5 % soit 71,50 euros).

• **DECISION N°AG/2020/002** : Bail de location d'un appartement à usage d'habitation de type F6, propriété de la Commune, situé Immeuble Communal, situé 1 rue des Bleuets à Brou sur Chantereine, à Monsieur et Madame BELMOKHTAR. Durée du bail : 6 ans à compter du 1^{er} février 2020. Loyer mensuel + charges

Le Conseil Municipal est informé des cessions et renouvellements de concessions et de case de columbarium entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, suivant le tableau ci-dessous :

RENOUVELLEMENTS			
DATES	NUMERO CONCESSION	NOMBRE D'ANNEES	MONTANT
18/01	404	30	224
21/02	576	15	114
11/03	688	30	224
21/02	388	30	224
21/02	406	30	224
4/04	659	15	114
4/04	383	30	224
1/07	611	15	114
1/07	64	30	224
24/09	612	15	114
24/09	407	15	114
28/10	140	30	224
28/10	675	15	114
28/10	408	15	114
28/10	409	15	114
29/10	608	50	474
31/10	372	15	114
31/10	60	15	114
15/11	662	15	114
26/11	653	30	269
26/11	378	15	137
26/11	393	30	269
26/11	604	15	137
26/11	139	30	269
26/11	586	30	269
20/12	598	15	137
TOTAL			4783

ACHATS			
DATES	NUMERO CONCESSION	NOMBRE D'ANNEES	MONTANT
18/01	05 05	15	378
28/01	05 06	15	378
15/02	958	50	474
6/03	959	50	474

28/05	960	50	474
6/06	961	15	114
1/10	962	50	474
21/10	963	50	474
20/11	05 07	30	832
9/12	951 bis	5	gratuit
TOTAL			4072

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ ABSOLUE (POUR : 16 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs)) le Budget Primitif pour l'année 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 5 405 070,00 €
- **Section d'investissement :** 984 594,00 €
- Le budget global s'élève à : **6 389 664,00 €**

5. VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** au vote des subventions versées aux associations pour l'exercice 2020, conformément au tableau ci-annexé.

ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTANTS	REMARQUE	POUR
AVACS	300,00	22		22
Association St Baudile / St François	510,00	21	Membre du bureau de cette association, Mme MAILLARD Nelly n'a pas participé au vote	21
Association 3 ^{ème} Age Club JBC	900,00	22		22
Club Karaté Wadokaï de Brou sur Chantereine	1700,00	22		22
DDEN 77	100,00	22		22
Section Gymnastique Volontaire	1221,00	21	Membre du bureau de cette association, Mme MARTIN Nicole n'a pas participé au vote.	21

Association Mouvement Vie Libre de Brou sur Chantereine	500,00	22		22
Association Sportive du Collège Jean Jaurès	1000,00	22		22
Désir d'Haïti	600,00	22		22
Comité d'entente des Anciens Combattants	841,00	22		22
Vélo Club VCB	1235,00	22		22
ASB Foot	6300,00	22		22
Amicale Cyclo Breuilloise	618,00	22		22
Comité de Vaires de la FNACA	218,00	22		22
Dessine-moi l'Afrique	363,00	22		22
Judo Club de Brou sur Chantereine (Coupvray)	1100,00	22		22
Association Développement Orientation Est Francilien	110,00	22		22
Chorale "La Chanteraine	2750,00	22		22
Rando pédestre Breuilloise	400,00	22		22
Takabao danse	1900,00	22		22
Chantereine création	100,00	22		22
Les insoucians	300,00	22		22
COS	50717,64	22		22
CCAS BROU	7127,19	22		22
Association RELIAGE (REseau Local pour l'Information de l'Action Gériatrique)	600,00	22		22

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSION

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE DES SUFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs)) :

- A **CREER** les emplois suivants :
 - Adjoint à la Direction Générale des Services pour les grades de Rédacteur, Rédacteur principal 1^{ère} et 2^{ème} classe Catégorie B et le grade d'Attaché Catégorie A.
 - Assistante de direction des services techniques et gestionnaire urbanisme pour les grades d'Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe Catégorie C et le grade de Rédacteur Catégorie B.
 - Assistant de gestion administrative pour le service de police municipale au grade d'Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

- **A SUPPRIME** les emplois suivants :
 - emploi de chargé de l'administration générale.
 - emploi d'assistant de gestion administrative à la Direction des Services Techniques.
- **A DIT** que l'annexe de la délibération en date du 09 octobre 2019 modifiant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel mis en place pour les agents de la Commune de Brou sur Chantereine et instauration du Complément Indemnitaire Annuel au 1^{er} décembre 2019, sera mise à jour pour tenir compte de la création de l'emploi d'adjoint à la Direction Générale des Services.
- **APPROUVE** les tableaux des emplois et des effectifs titulaires de la ville de Brou sur Chantereine ainsi modifié :

TITULAIRE						
DIRECTION GENERALE DES SERVICES						
Libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité temps de travail hebdomadaire	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé	Création ou suppression
Chargé de l'administration générale	35H	ADM	B	Rédacteur, rédacteur Principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1	- 1
Adjoint à la Direction Générale des Services	35H	ADM	B ou A	Rédacteur, rédacteur Principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe et attaché	0	+ 1

TITULAIRE						
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES						
Libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité temps de travail hebdomadaire	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé	Création ou suppression
Assistant de gestion administrative	35H	ADM	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1	- 1

Assistante de direction et gestionnaire urbanisme	35H	ADM	C ou B	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe et rédacteur	0	+ 1
---	-----	-----	--------	--	---	-----

TITULAIRE						
POLICE MUNICIPALE						
Libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité temps de travail hebdomadaire	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé	Création ou suppression
Assistant de gestion administrative	35H	ADM	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	0	+ 1

7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - et 2 pouvoirs)) le règlement intérieur du personnel communal

8. CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE PASTEUR A BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal a **LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 16 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à la Commune dans le cadre de la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la rue Pasteur à Brou sur Chantereine ;

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

9. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS DE LEVES TOPOGRAPHIQUES ET DE GEODETECTION DE RESEAUX AVEC LE SIGEIF, LE SDESM ET LE SEY78

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande de prestations de levés topographiques et de géodétection de réseaux avec le SIGEIF, le SDESM et le SEY78 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et tous documents y afférents,
- A **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

10. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h30.